



Succession Soeur Décédée

Par **CHRIST1969**, le **25/05/2014** à **11:03**

Bonjour,

J'espère que vous pourrez me renseigner, ma soeur est décédée, et comme héritier il y a ma mère, mon frère et moi même, tous les trois nous nous sommes entendus pour le partage de ses affaires, elle était en location donc pas de biens immobilier, il reste maintenant son argent, et là j'aimerais savoir quels sont les frais de succession ? Comment règle t-on cette succession ? Est-ce que le paiement est pris sur ce qu'elle avait ou faut il avancer l'argent, Elle avait 145 000 Euros à peu près. Merci de me répondre dans la mesure du possible

Bonne Journée

Par **domat**, le **25/05/2014** à **12:06**

bjr,

vu le montant de la succession, vous devez faire une déclaration de succession au trésor public dans les six mois suivant le décès.

soit vous faites vous même cette déclaration, soit vous demandez à un notaire de la faire. pour récupérer l'argent il vous faudra un certificat d'hérédité (gratuit à la mairie si celle-ci délivre ce type de document) ou un acte de notoriété (payant chez un notaire)

en principe les droits de succession sont prélevés sur la part de chacun.